

Coronavirus COVID-19 Mesures spécifiques destinées aux membres du personnel du CISSS de Lanaudière

Pour faire suite aux mesures exceptionnelles annoncées hier par le gouvernement du Québec afin de limiter la propagation de la COVID-19, les mesures suivantes sont mises en places :

Mesures spécifiques aux membres du personnel du réseau de la santé et des services sociaux

- Tout le personnel du réseau de la santé et des services sociaux (incluant les médecins) devra respecter un isolement obligatoire de 14 jours s'il a voyagé à l'extérieur du pays. Cette consigne s'applique uniquement aux personnes qui sont revenues de l'étranger à partir du 12 mars 2020 et pour une période indéterminée;
- Pendant la durée de l'isolement obligatoire, le télétravail sera privilégié. Dans la mesure où le télétravail ne pourra être réalisé, l'employé ne subira aucune perte de salaire. Une preuve de voyage à l'extérieur du pays sera exigée;
- Il est fortement suggéré à l'ensemble du personnel d'annuler ou de reporter tout voyage à l'étranger. Dans ces circonstances, il vous sera possible d'invoquer les consignes transmises par le directeur national de santé publique auprès de votre assureur voyage. Si une preuve justificative est requise, veuillez communiquer avec le centre d'assistance aux employés aux coordonnées figurant ci-dessous.
- Une personne dont le voyage est annulé suivant les consignes précédemment décrites pourra reporter ses vacances à une date ultérieure.

Des questions?

Les employés qui ont des questions ou qui seraient visés par un isolement obligatoire sont invités à communiquer :

Ligne téléphonique : 450 470-4160 (du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h)

Par courriel : maquestion.cissslan@ssss.gouv.qc.ca

Rappel - Prévention des infections

Vous êtes invités à appliquer les mesures d'hygiène reconnues, c'est-à-dire :

- se laver les mains régulièrement avec de l'eau tiède et du savon ou un gel désinfectant, et après un contact avec des sécrétions respiratoires;
- se couvrir la bouche et le nez avec le coude pendant la toux et les éternuements;
- jeter rapidement les papiers mouchoirs utilisés dans une poubelle.

Où s'informer sur la COVID-19

- Intranet, section Coronavirus – COVID-19, dans le menu de gauche de la page d'accueil
- Site Web du MSSS, professionnels de la santé :
www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/
- Site Web du MSSS. Information pour la population :
www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/
- Page Facebook du MSSS et du CISSS de Lanaudière
- Ligne téléphonique d'information générale à la population : 1 877 644-4545
(du lundi au vendredi de 8 h à 18 h)

Compte tenu du contexte qui évolue rapidement, nous vous invitons à demeurer à l'affût des informations dans ce dossier.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre compréhension et nous vous invitons à faire preuve de solidarité et de responsabilité collective dans ces circonstances exceptionnelles.

Source : Direction générale